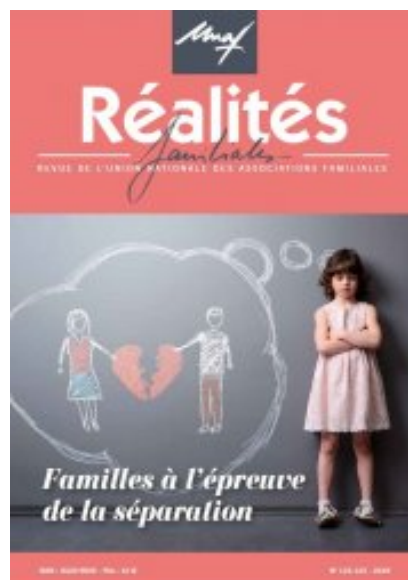


Réalités Familiales n°122/123

Sommaire : « Familles à l'épreuve de la séparation »

28/06/2018

Dé dramatisation des séparations, adaptation du droit aux nouvelles configurations familiales : les séparations pourraient être considérées comme un phénomène banal. Et pourtant, lorsque des parents se séparent, nombreuses sont les difficultés : économiques, sociales, affectives, psychologiques... Ce numéro de Réalités Familiales, préfacé par la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, fait la lumière sur cet événement qui reste toujours une épreuve pour de nombreuses familles.



ÉDITORIAL

De véritables politiques publiques pour accompagner les séparations par Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF.

AVANT-PROPOS

Accompagner les familles sur tous les fronts par Alain Feretti, Président du département Droit de la famille – Parentalité – Enfance de l'UNAF.

INTRODUCTION

Pour un cadre juridique favorable à l'exercice d'une coparentalité effective par Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

LES CHIFFRES-CLÉS

ÉTAT DES LIEUX

- Les conséquences d'une séparation en fonction du mode d'union par le Conseil supérieur du notariat.
- Evolution du droit : de la « puissance paternelle » à la coparentalité par Claire Ménard, UNAF.
- Rupture du couple et difficultés économiques : causes et conséquences par Yvon

Sérieyx, UNAF.

- Les conditions de vie des enfants après le divorce par Carole Bonnet et Anne Solaz, Ined, Bertrand Garbinti, Insee-Crest.
- Le partage du coût des enfants après la séparation par Pierre-Yves Cusset, France Stratégie, Mahdi Ben Jelloul, IPP.
- Accompagner les familles lors des séparations par Pauline Domingo, Marie-Christine d'Avrincourt, CNAF.

ANALYSE

Le couple a l'épreuve

- Lien conjugal, rencontre et séparation par Fabrice Bak, psychologue.
- Prévention des séparations : l'apport du conseil conjugal et familial par Blandine de Dinechin, Couples et Familles.
- L'influence du désamour dans l'organisation des séparations, par Denis Hippert, sociologue, Cerlis.
- Vivre séparés sous le même toit par Mathilde Trébuçq.

Accompagner les séparations

- Résidence des enfants : quelle attention aux pères dans les décisions de justice ? Interview de Marc Juston, Juge aux affaires familiales.
- Résidence alternée : je veux une loi pour plus d'égalité entre les parents par Philippe Latombe, député MoDem.
- Le logement, un enjeu central des séparations par Marilia Mendes, UNAF.
- Entraide entre familles monoparentales : le réseau Parents solos & Compagnie par Laure Skoutelsky.
- Prise de conscience en médiation par Marthe Marandola.
- La TMFPO, véritable mode alternatif de règlement des conflits ? par Nathalie Serruques, UNAF.

Préserver les enfants

- Les enfants au cœur des séparations conflictuelles par Geneviève Avenard, Défenseure des enfants.
- Avis du CESE : « Favoriser la coparentalité après la séparation » par Pascale Coton, Geneviève Roy.
- Divorce sans juge : et l'intérêt de l'enfant ? Interview d'Elodie Mulon, avocate et membre du CNB.
- Coéduquer son enfant quand on est séparé par Patricia Humann, UNAF.
- Comment accompagner les réactions des enfants aux séparations Interview d'Anne-Sophie Joly, psychologue et formatrice à l'UDAF 35.

Maintenir les liens malgré tout

- Collectif, temporalité et éthique du travail en espace de rencontre par Emmanuelle Moraël et Serge Bédère, FFER.
- Mauvais conjoint, bons parents ? Des liens parentaux dans les violences conjugales par Sokhna Fall.
- L'enfant rejetant : une perspective clinique et cognitive de l'aliénation parentale

par Gérard Poussin.

- Privation de liberté et maintien des liens conjugaux : une chimère ? par Nathalie Serruques, UNAF.

AUX COTES DES FAMILLES

Les services des UDAF

- Les UDAF engagées dans la prévention des ruptures familiales.

Initiatives des UDAF

- Les rencontres parents-enfants via Skype par l'UDAF 06.
- De nouveaux espaces collectifs au service de la coparentalité par l'UDAF 19.
- La médiation familiale de proximité par l'UDAF 53.
- Médiation familiale pour les familles monoparentales et recomposées par l'UDAF 68.
- Libérer la parole des enfants et ados face à la séparation de leurs parents par l'UDAF 69.
- L'ouverture d'un espace rencontre : réalités et enjeux par l'UDAF 73.
- Séparation des parents : comment aider leurs enfants ? par l'UDAF 75.
- Groupe de travail sur le thème des séparations à haut conflit par l'UDAF 79.
- Parents et enfants : renouer les relations interrompues... par l'UDAF 81.
- Parents solo : l'UDAF 86 s'engage pour les familles monoparentales par l'UDAF 86.
- La résidence alternée : désir des parents ou besoin des enfants ? par l'UDAF 94.
- La médiation familiale à la Réunion : état des lieux par l'UDAF 974.
- à Mayotte Médiation familiale, entre coutumes et institutions par l'UDAF 976.

Initiatives des associations familiales

- La dynamique des services de Familles en Gironde par Familles de France.
- Enfants adoptés et séparations : des résonances particulières ? par Enfance et familles d'adoption.
- Séparation conjugale et intérêt de l'enfant par la Fédération femmes actives et foyer.

BIBLIOGRAPHIE

Pour commander ce numéro :

Réalités Familiales n° 122-123 : « Familles à l'épreuve de la séparation »

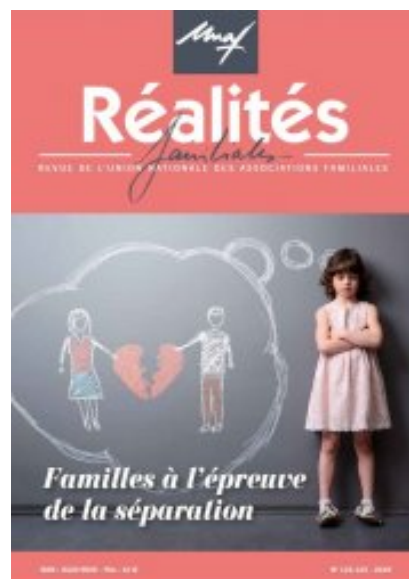
Prix : 10 € + 3,15 € de frais de traitement, à commander à l'UNAF, Service communication :
28, place Saint-Georges 75009 Paris Tél. : 01 49 95 36 00

E-mail : realites.familiales@unaf.fr

Réalités Familiales n°122/123

De véritables politiques publiques pour accompagner les séparations

10/06/2018



Editorial

Par Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF

Avec la dédramatisation des séparations et l'adaptation du droit aux nouvelles configurations familiales, on pourrait être tenté de considérer la séparation comme un phénomène presque banal. Et pourtant, nombreuses sont les difficultés lorsque des parents se séparent.

Des enjeux cruciaux

La séparation est une épreuve qui dépasse le seul couple et fragilise tous les membres de la famille, parents comme enfants. Ses conséquences sont aussi d'ordre économique : les séparations sont le premier facteur d'appauvrissement des familles, et engendrent une baisse du niveau de vie significative, surtout celui des mères. Plus souvent à la tête des familles monoparentales, celles-ci souffrent d'un accès plus difficile à l'emploi et de difficultés à concilier vie familiale et professionnelle. Se séparer peut également fragiliser le lien entre les enfants et leurs parents : 18 % des enfants dont les parents sont séparés ne voient plus leur père. Ce chiffre nous montre que l'exercice de la coparentalité après la séparation n'a rien d'une évidence pour de nombreux parents qui n'ont pas surmonté leurs conflits. Ces situations peuvent avoir des répercussions lourdes sur l'équilibre des enfants. Plus difficile à mesurer, elles doivent néanmoins être prises en compte.

Soutenir les familles lorsqu'elles en ont besoin

Pour l'UNAF, l'accompagnement des séparations nécessite de faire l'objet de véritables politiques publiques. C'est justement dans les moments où leurs repères volent en éclat que les familles doivent être soutenues et accompagnées. Aussi, en matière de prestations, nous défendons une amélioration des aides au logement pour les parents isolés afin de compenser la perte de niveau de vie, y compris pour les parents qui n'ont pas la résidence principale de leurs enfants. Pour aider les parents à assumer leur rôle parental et à gérer des relations parfois conflictuelles avec leur ex-conjoint, dans l'intérêt de l'enfant, nous soutenons la recommandation du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge de créer un véritable service public de la médiation familiale et des espaces de rencontre, et de renforcer le soutien à la parentalité.

Mobilisés pour l'intérêt de l'enfant

Sur le terrain du droit, nous nous impliquons dans les évolutions législatives, toujours dans l'intérêt de l'enfant. Ainsi, nous avons revendiqué l'importance du juge dans le cadre de la réforme du divorce par consentement mutuel, soutenu la proposition de loi sur la double résidence des enfants, et nous restons très vigilants à propos du projet de réforme de la justice.

Soutenir les familles lorsqu'elles en ont besoin, les aider à faire face aux situations de fragilité, accompagner les parents pour qu'ils puissent exercer leur parentalité, même après la séparation et ce dans l'intérêt de l'enfant : voici les engagements que l'UNAF et son réseau mènent au quotidien.

[Lire le sommaire](#)

Pour commander ce numéro :

Réalités Familiales n° 122-123 : « Familles à l'épreuve de la séparation »

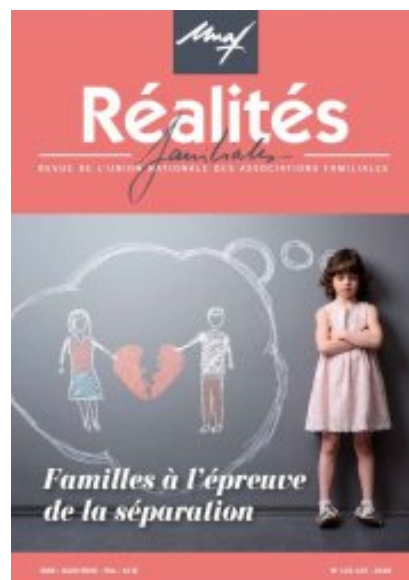
Prix : 10 € + 3,15 € de frais de traitement, à commander à l'UNAF, Service communication :
28, place Saint-Georges 75009 Paris Tél. : 01 49 95 36 00

E-mail : realites.familiales@unaf.fr

Réalités Familiales n°122/123

Accompagner les familles sur tous les fronts

10/06/2018



Avant-Propos

par Alain FERETTI, Président du département Droit de la famille – Parentalité – Enfance de l'UNAF

Perte de niveau de vie, difficultés liées au logement, conflits qui paraissent insurmontables, coparentalité douloureuse, monoparentalité... L'UNAF et son réseau sont mobilisés aux côtés des familles sur toutes les problématiques liées aux séparations parentales. De nombreuses initiatives ont vocation à accompagner parents et enfants pour leur permettre de dépasser les difficultés et d'organiser leur vie du mieux possible.

Eviter les ruptures familiales

L'UNAF et les UDAF ont contribué à créer la médiation familiale en France, qui a pour objectif de préserver les liens familiaux lorsqu'une situation ou un conflit les a fragilisés, en dehors d'un cadre juridique. Le réseau des UDAF est un opérateur de poids dans ce dispositif de soutien à la parentalité dont l'activité ne cesse de croître, il est aussi activement engagé dans son amélioration. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2017, quatre UDAF participent à l'expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO), qui permet aux personnes qui s'engagent dans une procédure judiciaire de rencontrer un médiateur familial. Pour l'UNAF, ces avancées doivent être assorties de financements pérennes pour aboutir à un véritable service public de la médiation familiale.

Pour aider parents et enfants à rétablir un lien distendu ou permettre l'exercice d'un droit de visite, ou quand les rapports sont trop conflictuels entre parents, les UDAF proposent également des espaces de rencontre. Malheureusement, si ces situations sont majoritairement ordonnées par la justice, leur financement n'est pas assuré.

Accompagnement budgétaire, entraide et soutien

La séparation est un facteur d'appauvrissement majeur des familles. A travers l'ensemble de leurs dispositifs d'accompagnement budgétaire, les UDAF sont aux côtés des familles qui traversent une séparation pour les aider à passer cette épreuve sans faire de mauvais choix : la séparation est en effet une cause très importante de surendettement.

L'UNAF et les UDAF encouragent également l'entraide entre parents, à travers la mise en œuvre nationale et locale du réseau Parents solos et compagnie, qui permet aux parents isolés de s'organiser pour rompre l'isolement, d'agir contre les discriminations et de trouver des réseaux d'entraide près de chez eux.

Enfin, de plus en plus d'UDAF mettent en place des groupes de parole dédiés aux enfants de parents séparés. Ces espaces offrent de véritable bulles de liberté où chaque enfant peut exprimer ses ressentis avec l'aide du groupe, et renouer le dialogue avec ses parents.

Partout en France, des services et des actions sont développées, en lien avec les associations familiales. Je vous invite à découvrir l'engagement de l'ensemble du réseau auprès des familles dans la rubrique « Aux côtés des familles » qui lui est consacrée.

[Lire le sommaire](#)

Pour commander ce numéro :

Réalités Familiales n° 122-123 : « Familles à l'épreuve de la séparation »

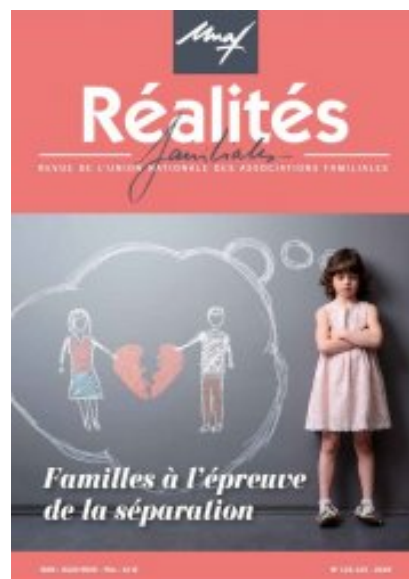
Prix : 10 € + 3,15 € de frais de traitement, à commander à l'UNAF, Service communication :
28, place Saint-Georges 75009 Paris Tél. : 01 49 95 36 00

E-mail : realites.familiales@unaf.fr

Réalités Familiales n°122/123

Pour un cadre juridique favorable à l'exercice d'une coparentalité effective

10/06/2018



Introduction

Par Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Le mot « séparation » dans le domaine familial est trompeur. Il évoque la fin d'un couple, d'une relation, et néglige dès lors cette personne essentielle de la famille qu'est l'enfant, dont les parents ne se séparent jamais. La protection de l'intérêt de l'enfant constitue donc l'axe majeur des textes applicables en cas de séparation parentale et l'objectif constant de toutes les réformes engagées par le ministère de la Justice dans ce domaine.

Aussi, alors que la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice XXI^e siècle a amplement modifié le traitement des séparations conjugales, notamment en instituant le divorce par consentement mutuel par acte sous seing privé contresigné par avocat, ou en instaurant à titre expérimental une tentative de médiation familiale obligatoire, le projet de loi de programmation pour la justice offre encore d'autres mécanismes de pacification de la séparation et de garantie d'une coparentalité effective.

Au titre des garanties de la coparentalité effective, il contient des dispositions de nature à favoriser l'exécution des décisions rendues en matière familiale par la mise en place d'un dispositif graduel qui commence par la médiation post-sentencielle, avant d'envisager des sanctions pécuniaires, sous forme d'astreinte ou d'amende civile, et ne réserve le recours à la force publique qu'en dernier lieu. Ce dernier doit être circonscrit aux seuls cas d'inexécution les plus graves, lorsque le panel d'outils très complet offert au juge n'aura

pas été suffisant pour permettre une exécution volontaire. Il importe en effet de garantir l'efficacité des décisions de justice, dans cette délicate matière de l'autorité parentale comme dans toute autre.

« Se séparer dans de meilleures conditions et dans des délais acceptables »

Le projet de loi prévoit une simplification de la procédure de divorce contentieuse dans l'intérêt des familles. Il n'y aura plus qu'une seule phase procédurale, là où il en existe deux aujourd'hui, afin de raccourcir les délais de jugement qui atteignent trente mois en moyenne actuellement. Cela permettra à la séparation parentale, qui marque souvent une période de vie difficile, de se dérouler dans de meilleures conditions et dans des délais acceptables. Ce nouveau dispositif n'empêchera nullement que les époux rencontrent le juge qui gardera pour mission de les concilier et de veiller à ce que l'intérêt des enfants soit préservé.

Je souhaite que le ministère de la Justice continue d'être le promoteur d'un cadre juridique permettant aux parents d'appréhender pleinement la portée de leurs droits et devoirs, a fortiori en cas de séparation du couple, auquel cas l'intérêt de l'enfant doit être tout particulièrement préservé.

Cela doit nous conduire à favoriser la médiation familiale tout en recentrant le juge aux affaires familiales sur le cœur de sa mission pour apporter aux justiciables, d'une part, une qualité d'écoute nécessaire à l'appropriation de la résolution de litiges complexes et, d'autre part, une réponse judiciaire dans des délais les plus raisonnables possibles.

Lire le sommaire

Pour commander ce numéro :

Réalités Familiales n° 122-123 : « Familles à l'épreuve de la séparation »

Prix : 10 € + 3,15 € de frais de traitement, à commander à l'UNAF, Service communication :
28, place Saint-Georges 75009 Paris Tél. : 01 49 95 36 00

E-mail : realites.familiales@unaf.fr

Les séparations en France

Source : Insee « couples et familles », édition 2015.



Chaque année,
253 000
191 000

couples cohabitant se séparent,
enfants sont confrontés à la
séparation de leurs parents.



11%
dans une famille
recomposée



71%

des enfants mineurs
vivent dans une
famille traditionnelle



18%

dans une famille
monoparentale



Les couples mariés ou pacsés ont
un risque de séparation plus faible de
60% que les couples vivant
en union libre.

60%



Après la séparation des parents,



75%

des enfants vivent
chez leur mère



17%

en résidence
alternée



8%

chez leur père

Les séparations sont la

1^{ère} cause de monoparentalité (79 % des cas)...
devant les naissances « hors couple » (15 % des cas)
et le décès de l'un des parents (6 % des cas).

La monoparentalité dure
en moyenne depuis
5,5 ans.



Seules

15%

des familles monoparentales
ont un homme à leur tête

Définitions

Famille traditionnelle :

Famille composée d'un couple d'adultes mariés ou non, et d'enfants nés de leur union ou adoptés ensemble.

Familles recomposées :

Famille composée d'un couple avec enfants (dont au moins un mineur) dont où l'un d'entre eux, au moins, n'est pas l'enfant des deux membres du couple.

Famille monoparentale :

Famille composée d'un parent isolé et d'un ou plusieurs enfants.

Le niveau de vie moyen
des familles monoparentales
est de



1 240 €/mois

contre 1 880 €/mois pour
les couples avec enfants.



Le logement
pèse pour

15%

dans le budget des familles
monoparentales, contre 10 %
dans les autres types de familles.